

Dérogation mineure à un règlement d'urbanisme

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 4 juillet 2023 à 19 h 00**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral de La-Vérendrye

La nature de la dérogation demandée vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal, de l'aire de stationnement et des capteurs solaires qui ne seraient pas conformes aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Marges de recul minimales avant secondaire (donnant sur la rue Saint-Olivier) et latérale gauche (sud-est)	Normatif (2021, chapitre 126) Zone PIL-3025	Avant secondaire : 3 mètres Latérale : 1,5 mètre	Avant secondaire : 2,6 mètres Latérale : 1 mètre
Distance minimale à respecter entre un accès (profondeur de 2,5 mètres et moins) au bâtiment principal et une ligne de terrain avant		2 mètres	Balcon sur la rue Saint-Olivier : 0,8 mètre Balcon sur la rue Bureau : 1,9 mètre Toiture au-dessus de l'accès au bâtiment sur la rue Bureau : 1,7 mètre
Distance minimale à respecter entre une aire de stationnement et les lignes de terrain avant secondaire (donnant sur la rue Gervais) et latérale gauche (sud-est)		Ligne de terrain avant secondaire : 2,5 mètres Ligne de terrain latérale : 1 mètre	Ligne de terrain avant secondaire : 1,4 mètre Ligne de terrain latérale : 0,39 mètre et 0,46 mètre
Emplacement des capteurs solaires		À plat, suivant la pente de la toiture, sur les toitures des bâtiments principaux et accessoires	Intégrés aux matériaux de revêtement sur la façade latérale gauche (sud-est) du bâtiment

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 6 433 508 du cadastre du Québec. Il est situé au 575 de la rue Bureau.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 17 juin 2023

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002